

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 13 janvier 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Pierre Laramée a motivé son absence.

2021-01-R5766 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 13 janvier à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Le conseiller M. Pierre Laramée a motivé son absence. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-01-R5767 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020
5. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2020-012 Taux de taxation 2021
- 100.2 Municipalité Grand-Remous – Demande appui Compensation Hydro-Québec
- 100.3 Maison de la famille – Demande de soutien financier
- 100.4 Clinique Santé Haute-Gatineau – Demande soutien financier

Conseil municipal

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 13 janvier 2021

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Réfection rues Marianne – Labelle – Cécile et Dominique, Octroi de contrat
- 300.2 Réfection rues Marianne – Labelle – Cécile et Dominique, autorisation d'emprunt temporaire

Environnement

- 400.1 MRCVG – Entente intermunicipale collecte et traitement de la matière organique

Aménagement et urbanisme

- 600.1 S.O.S. Plomberie et Système Byzantines inc. – Demande d'ajouts d'usages

Loisirs, Culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Conseil en bref – 15 décembre 2020
- 800.2 MRCVG - Communiqué de presse – implantation internet haute vitesse

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2021-01-R5768 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 2 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2021-01-R5769 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 21 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note à l'effet qu'aucune question de contribuable n'a été envoyée au bureau municipal.

AVIS DE MOTION

Monsieur Yvan St-Amour conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-012 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-008 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES REVENUS ET DÉPENSES ET LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Dépose le projet du règlement numéro : 2020-012 intitulé **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-008 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES REVENUS ET DÉPENSES ET LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

2021-01-R5770 Appui municipalité de Grand-Remous – Compensation par Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous est souvent aux prises avec des vents violents qui causent fréquemment des bris d'arbres ou de branches, causant des pannes de courant;

ATTENDU QUE les pompiers doivent faire appel aux employés d'Hydro-Québec car ils n'ont pas la formation et l'équipement nécessaires pour dégager les fils électriques et que dans l'attente de l'arrivée des employés d'Hydro-Québec les coûts d'intervention reviennent à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la municipalité de Grand-Remous dans sa demande à Hydro-Québec qu'une compensation monétaire leur soit remise lors de ce genre d'intervention.

Adoptée.

2021-01-R5771 Soutien financier Maison de la Famille

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don au montant de 120\$ soit remis à la maison de la Famille suite à leur demande de soutien financier. Il est aussi résolu que ce montant soit pris à même leur budget discrétionnaire au montant de 20.00\$ chacun.

Adoptée.

2021-01-R5772 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-12-2020 au montant de	25 929.31\$
Les dépenses à payer 13-01-2021 au montant	14 114.08\$
Les salaires payés au 31-12-2020 au montant de	6 051.88\$

Adoptée.

2021-01-R5773 Ouverture de soumission – octroi de contrat

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a demandé via le site SEAO, des soumissions pour la réfection des rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eue lieu tel qu'indiquer à l'avis public le jeudi 7 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, la municipalité a reçu la soumission de cinq (5) entrepreneurs et qu'elles ont toutes été jugés conforme par le service de génie municipal de la MRCVG ;

ATTENDU QUE les soumissions reçus sont avant les taxes :

AVEC PAVAGE :

Michel Lacroix construction :	680 254.52\$
Équinox JMP :	771 657.16\$
Eurovia :	1 090 748.23\$
Excavatech JL :	789 624.92\$

AVEC TRAITEMENT DE SURFACE :

Équinox JMP :	605 424.98\$
Eurovia :	891 916.52\$
Excavatech :	627 750.09\$
Les entreprises Bourget :	687 049.64\$

ATTENDU QUE l'entrepreneur conforme ayant soumis le montant avec pavage le plus bas est Michel Lacroix construction avec un montant de 680 254.52\$ et l'entrepreneur conforme ayant soumis le montant avec traitement de surface doubles le plus bas est Équinox avec un montant de 605 424.98\$ et que ces montants soumis semblent justifiés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve ces soumissions et accepte de donner le contrat à Michel Lacroix construction pour les travaux demandés et la pose de pavage au montant de 680 254.52\$ plus taxes.

Adoptée.

2021-01-R5774 Réfection des rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique – Autorisation d'emprunt temporaire

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a adopté son règlement d'emprunt 2020-007 décrétant une dépense de 717 993\$ pour la réfection des rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des dépenses relatives à ce projet ;

ATTENDU QUE la municipalité devra s'adresser à la Caisse populaire Desjardins de Maniwaki afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par l'administration municipale au fur et à mesure que les dépenses seront engagées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud autorise la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Maniwaki afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux travaux prévus, conformément au règlement 2020-007. Il est également résolu d'autoriser monsieur Neil Gagnon, maire et madame Mariette Rochon directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à ces fins.

Adoptée.

2021-01-R5775 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*;

CONSIDÉRANT que ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud autorise monsieur le maire Neil Gagnon, ainsi que madame Mariette Rochon directrice générale à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*.

Adoptée.

2021-01-R5776 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière